

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**  
**Siège : Rue des 4 éléments - Pompey**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**Séance du 27 septembre 2018**

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **27 septembre à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **20 septembre 2018**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

<b>Présents</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – M. MACHADO - MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	MME PLAYE – M. DETHOU – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT - M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Livardun</i>	M. BERNARDO - MME DILLMANN - M. DOSE – MME GUENSER - M. HUET - M. KOCH
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA - MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
<b>Absents représentés</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à M. DETHOU MME SCHREIBER à M. VERGANCE M. MARLIN à MME PLAYE
<i>Custines</i>	M. JULIEN à MME HENRY
<i>Frouard</i>	MME FOUET à M. TRANCHINA
<i>Marbache</i>	M. MAXANT à M. TROGRIC (Pompey)
<i>Millery</i>	M. BERGEROT à MME LEPRUN (Faulx)
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN à M. FALCETTA
<b>Excusés</b>	
<i>Champigneulles</i>	MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Montenoy</i>	M. POINT

**N°09 – DB du 27/09/2018**

**Rapporteur : M. GRANDBASTIEN**

**Projet de rénovation en cœur de bourg à Malleloy**  
**Soutien financier du Bassin de Pompey**

Depuis la délibération du 29 mars 2016, la Commune de Malleloy a initié une opération de restructuration de son Cœur de Bourg par le portage immobilier d'une maison en vente située 6-8 rue de Custines, afin de restructurer et de valoriser l'ensemble de ce patrimoine bâti.

Le Bassin de Pompey a, dans le même temps, œuvré en modifiant sa stratégie foncière sur ces secteurs des cœurs de bourg, en les inscrivant au sein de l'outil partenarial de portage foncier avec l'EPFL (Le Programme Intercommunal d'Actions Foncières).

L'activation de cet outil, par un arrêté du Président du 1<sup>er</sup> avril 2016 déléguant le droit de préemption pour le portage foncier bâtiment à l'EPFL, a permis d'initier le projet.

Cette rénovation en cœur de bourg permettrait d'une part la création au rez-de-chaussée de locaux accessibles permettant l'accueil d'activités innovantes tournées sur les nouvelles ambitions numériques pour les territoires ruraux, et d'autre part, de proposer les surfaces de l'étage à la production de quatre logements qui permettront de proposer de l'accession sociale à la propriété pour des ménages sous certaines conditions.

Le projet s'inscrit ainsi pleinement dans une ambition partagée avec la Communauté de Communes du Bassin de Pompey de rénovation des cœurs de bourg, qui a pour objet :

- le développement de l'habitat en densification et au cœur des centralités, en lien notamment avec les enjeux de mobilités et sur des types d'habitat variés permettant la mixité sociale,
- le maintien et le développement d'activités,
- l'intérêt qualitatif et patrimonial des trames urbaines des cœurs de bourg.

Ainsi, et afin de mener à bien ce projet stratégique, il est nécessaire que l'ensemble des partenaires financiers puisse y contribuer en accompagnement de la Commune de Malleloy et que la Communauté de Communes puisse participer à sa bonne réalisation.

De ce fait, un soutien de l'État dans le cadre du Contrat de Ruralité a été sollicité par la Commune et l'Intercommunalité, subvention qui n'est possible que dans le cas d'un plan de financement global où les collectivités participent également à minima à même hauteur que la subvention sollicitée.

C'est dans ce contexte que la Communauté de Communes du Bassin de Pompey inscrit une participation financière au projet qui se décline de la manière suivante :

- 48 000 € pour une aide exceptionnel à l'accession à la propriété pour 4 logements, sur la base des aides en vigueur délibérées dans le cadre du 4<sup>ème</sup> PLH (12 000 € par logement)
- 52 000 € au titre des projets de requalification urbaine des cœurs de bourg du territoire, enjeux essentiel au maintien du dynamisme et de l'économie présenteielle nécessaire à la vitalité des territoires ruraux
- 50 000 € d'équipement pour l'espace de co-working à organiser en réseau avec le premier espace initié sur le bâtiment Delta Affaire – FL-TECH.

La SPL étant mandatée par la Commune de Malleloy pour la réalisation du projet jusqu'à son achèvement intégrant la vente des logements, les subventions seront sollicitées par cette dernière, et serviront à rembourser les travaux réalisés.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

**Délibération**

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** l'attribution des subventions nécessaires à la réalisation du projet 6-8 rue de Custines, s'inscrivant dans le cadre de la reconfiguration urbaine du cœur de bourg de Malleloy, telles que décrites dans le rapport ci-dessus.

**AUTORISE** le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette subvention.

**VOTE A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

---  
Ont signé au registre tous  
les membres présents

---  
Pour copie conforme,

Le Président



**Laurent TROGRLIC**

Accusé de réception en préfecture  
054-245400601-20180927-09-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2018  
Date de réception préfecture : 03/10/2018